



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal de la séance du 21 mars 2019 :

- **Préavis n° 1/2019** – Séparatif « Quartier Perroset » 2^{ème} étape

Préavis adopté à l'unanimité

- **Postulat « Pour un rond-point signifiant »**

Postulat pris en compte à la majorité et renvoyé à la Municipalité pour traitement.

Nominations

- Secrétaire du Conseil communal : Mme Eda Parente, élue tacitement
- Délégués à l'AIEE (STEP de Penthaz) : MM. Raphaël Guignard et Jacques Simond, élus tacitement

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Sullens, le 22 mars 2019